

# Jean-Michel Lucas et Doc Kasimir Bisou

universitaires

*Après-guerre, l'art et la culture, portant la force du refus de la Barbarie, était vecteurs d'institution politique. Aujourd'hui, ce sont de simples données neutres qu'on ne justifie politiquement que par un utilitarisme social ou économique : l'attractivité des territoires ou le pansement des blessures sociales. Comment ré insuffler à l'art et la culture leur puissance instituante propre ? Hommecomme*

Pour insuffler une nouvelle place aux enjeux artistiques, il faut commencer par balayer devant sa porte : il faut d'abord que le milieu culturel (élus compris) accepte de reconnaître que l'intérêt général de l'art et de la culture relève d'un choix éthique porté par la responsabilité politique et non une question de vérité objective qui tiendrait aux objets artistiques ou aux pratiques culturelles en soi ! Il faudrait que les acteurs de la politique culturelle assument ouvertement leurs choix éthiques, expression qui curieusement n'est jamais présente dans les débats sur la légitimité de la politique culturelle.

La traduction pratique de cette réflexion est la suivante : une collectivité (Etat compris) soutient une création artistique parce qu'elle est affirmée comme "excellente", "exigeante" ou "de qualité". C'est cette valeur de l'objet (d'art) qui fait valeur d'intérêt général justifiant l'apport public : « *L'art, la culture et la connaissance font partie des fondements de la société démocratique et de l'identité d'un pays* », affirme ainsi péremptoirement comme une vérité vraie le Syndeac (*Le Monde*, 12/2009). L'art est donné ici comme une réalité objective qui contient, telle une pépite d'or, tant de valeurs que, par nature, par essence, par évidence, cet objet "art" serait fondateur de la démocratie dans ses principes constitutifs. Ce discours n'est pas le premier, ni le dernier à procéder à la « *réification* » de l'art (comme « *oubli de la reconnaissance* »)\* des personnes auxquels il est destiné). Ainsi, en juillet 2010, toutes les associations de collectivités ont affirmé dans leur "Déclaration d'Avignon" que « *l'inventivité créatrice constitue l'aboutissement et la manifestation d'une civilisation épanouie* », comme si l'enjeu objectif de leur politique publique était d'associer deux réalités bien identifiées : un objet appelé « *inventivité créatrice* » avec un autre, tout aussi connaissable (grâce aux savants sociologues, sans doute) : « *une civilisation épanouie* ».

\*Voir ici *La Réification d'Axel Honneth*, éditions NRF 2005.

La démocratie ne peut pas ne pas faire comme s'il n'y avait pas de règles du "bon" choix culturel pour faire "bonne" société. Elle doit ainsi s'affronter à l'éthique. L'éthique est tension entre des conceptions contradictoires de ce qui est bon pour le collectif.

Or il n'échappe à personne que « *l'inventivité créatrice* » autant que "l'œuvre d'art" ne sont pas des attributs objectifs de la réalité elle-même, mais des attributs donnés par une ou plusieurs personnes humaines auxquelles le décideur public demande de porter un jugement de valeur (artistique) sur des objets de la vie du monde.

*L'emploi du terme "d'inventivité" avait pour but de sortir de la conception plaçant l'art en vérité de la vie esthétique. Quant à l'épanouissement, il espérait signifier que seul le flux des confrontations et échanges culturels – disons peut-être le foisonnement – est politique : non les objets échangés mais la vitalité de l'échange...*

Nous sommes bien d'accord : derrière les mots "art", comme derrière "inventivité créatrice", il s'agit bien, non d'objets du réel, mais d'affaires de "militants de la valeur" qui ferraillent pour que leurs valeurs culturelles et artistiques (toujours subjectives) soient considérées comme valeurs de référence pour construire le bien commun (au delà de l'utilitarisme habituel).

Mais, si l'on accepte ce glissement d'une objectivation artistique attachée à l'objet (d'art) à une subjectivité humaine, le rapport à l'intérêt général démocratique mérite interrogation. Il n'est plus imposé par l'objet, donc "évident" et donc universellement indiscutable. Il doit, au contraire, être affirmé par un choix de valeurs qui relèvent de la responsabilité du politique. Il doit être construit sur une éthique de l'œuvre d'art qui, pour ne pas être arbitrairement définie, nécessite une mise en délibération dans "l'espace public". Le Syndeac ne devrait pas dire « *l'art est fondement pour la*

*démocratie* » mais plutôt : « *La démocratie doit faire un choix éthique, celui de considérer que certaines personnes compétentes devraient avoir comme mission publique de sélectionner les valeurs artistiques de référence pour la "vie bonne" collective* ».

Je conçois que la formule, qui demande d'assumer la subjectivité des choix, soit difficile à écrire devant tous les citoyens réunis !

*La notion de "choix éthique" est-elle moins arbitraire – plus démocratique – que celle de choix artistique ou esthétique ? Si la morale se doit d'être impérative puisqu'elle décide du bien et du mal (et de sanctions juridiques), la dimension esthétique ne doit-elle pas au contraire assumer l'arbitraire du politique et de ses fluctuations démocratiques ?*

Je verrais d'un mauvais oeil que le politique fixe les règles morales pour l'art et la culture, (au vu des lignes précédentes, je devrais plutôt dire : « *que le politique donne des instructions morales aux personnes chargées de dire la valeur artistique d'intérêt général* » !) Par contre, la démocratie ne peut pas ne pas faire comme s'il n'y avait pas de règles du « bon » choix culturel pour faire « bonne » société. Elle doit ainsi s'affronter à l'éthique. Il est par exemple admis comme « bon » critère la liberté d'expression, c'est une éthique à revendiquer explicitement par les politiques, mais, en même temps, la démocratie peut considérer comme « bonne » éthique le refus d'une liberté d'expression qui conduirait à la haine de l'autre. Je veux signifier par là que l'éthique est tension entre des conceptions contradictoires de ce qui est bon pour le collectif. L'enjeu éthique signifie débattre ensemble alors que l'enjeu moral est dire le « bien » et dénoncer comme coupable celui qui ne respecte pas la règle. Comme l'a si bien formulé Philippe Lucas : « *Si l'on dit pas l'éthique, il reste à en parler.* » Le politique

doit expliciter ce qui fonde sa conception des valeurs artistiques bonnes pour l'humanité mais on ne peut en rester là : il lui revient en même temps d'organiser le débat public avec toutes les autres conceptions qui revendiquent, elles aussi, porter la "bonne" culture commune. L'enjeu est éthique au sens où la démocratie prend en charge le temps et le lieu de l'évaluation, de la discussion, de la transformation si nécessaire de la règle. Ce temps du débat, de l'incertitude donc, sur les valeurs est tout sauf présent dans les politiques culturelles, au point qu'elles confondent, malgré Amartya Sen, enjeux éthiques avec enjeux de moralité.

De ce point de vue, je suis obligé d'observer que la démocratie d'ici n'a jamais formalisé comme fondatrice sa relation à l'art, comme si la politique culturelle ne voulait pas que soient connus les critères de choix des "bonnes" œuvres d'art pour la vie commune. Malraux s'y était essayé dans le décret constituant le ministère des Affaires culturelles où la valeur de "création" était d'intérêt général parce que productrice « d'œuvres capitales de l'Humanité ». Au moins ici, dire "art" revenait à dire "enjeu universel pour l'humanité" et non capacité de vendre nos artistes à l'étranger (comme dans le décret de constitution du Conseil sarkozien de la création artistique). Mais Malraux n'a pas été plus loin et aucune exigence formelle n'a précisé comment devaient être choisies les personnes chargées de désigner l'universalité des œuvres. L'enjeu éthique "d'en parler" est resté dans l'encier, comme par exemple, pour la sélection des experts théâtre ou musique du ministère de la

Culture qui se formalise dans de simples circulaires glorifiant de surcroît « le secret des délibérations », comme si la démocratie n'était qu'une forme déclassée du despotisme éclairé.

Ainsi, la démocratie a globalement laissé le choix de la valeur des "bonnes" œuvres » à la sphère privée des professionnels de l'art, pratiquant de fait le soutien aux arts, sans règle formelle applicables par tous, et par conséquent, dans la confiance et le secret des couloirs et des coulisses de chaque décideur public. Ce silence tait l'enjeu éthique et nie l'exigence démocratique du débat sur les valeurs communes de la « vie bonne ».

*Marcel Mauss disait que la "valeur" de la culture résidait dans son caractère arbitraire... Seul l'Occident a eu le cran – l'hybris – de déclarer universelles ses valeurs locales, d'où la propension du Syndeac d'en appeler à l'évidence de la valeur absolue des activités de ses adhérents...*

Je sais que les professionnels, au nom de leur liberté, n'apprécient pas la nécessité de formaliser l'éthique de la politique culturelle publique, pour tenter de réduire l'arbitraire sans nier la subjectivité. Ils n'en ont pas besoin puisqu'ils sont eux mêmes dépositaires des valeurs universelles de la création artistique. C'est là leur erreur ! En effet, la démocratie ne mérite ce nom que si elle parvient à formaliser des règles qui s'imposent à tous pour réduire au maximum les effets des rapports de force et à affirmer la même règle pour tous. Règle opposable à toutes les manœuvres d'intérêts particuliers. La démocratie s'honore à formaliser la manière de décider de l'intérêt général et à fixer les conditions limitant les possibilités de modifier les règles aux

premiers changements de rapports de force. Mais le milieu culturel préfère le vide formel, il oublie le bon principe de Lacordaire « *Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit.* » Il préfère la liberté, "sa" liberté. Et d'ailleurs les collectivités, face à la réforme de la décentralisation, ont bizarrement clamé, elles aussi, leur attachement à cette liberté de choisir sans formalisme en exigeant le maintien de la compétence générale, c'est-à-dire l'absence de règles de désignation de ceux qui sont appelés à dire la valeur de l'art. Or, la responsabilité première des élus n'est pas de dire librement la vérité artistique et culturelle pour tous mais plutôt de régler les différends entre les personnes qui ont chacune leur conception légitime de la « vie bonne ». La politique culturelle devrait commencer par faire débat public autour de l'enjeu éthique de la fixation des "bonnes" règles, pour espérer mieux faire culture en commun !

*La base semble de dérober pour « discuter éthique », car l'irruption du concept de la "diversité culturelle" a noyé l'universalité des enjeux symboliques et découplé le primat de la culture comme valeur pour l'éclairer, le diffracter en une multitude de données relatives...*

C'est une critique fréquente qui a servi d'ailleurs de fonds de commerce à Alain Finkielkraut, dans La Défaite de la pensée. Mais c'est une critique étonnante, car l'enjeu de la "diversité culturelle" est au contraire d'organiser la responsabilité politique pour parvenir à construire l'unité du genre humain, c'est-à-dire son universalité de l'Homme comme être de dignité.

Il est vrai que l'expression "diversité culturelle" est utilisée à toutes les sauces et que sa signification humaniste est trop souvent détournée. Elle est ainsi devenue une idée pratique et utile pour ceux

qui pensent la culture comme une offre de produits à vendre sur des marchés – ce que l'on appelle le secteur culturel. Les professionnels n'ont considéré la "diversité culturelle" que comme un état particulier du marché débarrassé de la domination des grandes compagnies américaines.

Si l'on se contente de ce regard, on enterre la politique culturelle, ou plutôt on lui fait jouer un rôle secondaire : celui d'accompagnateur des offreurs et demandeurs locaux d'expressions culturelles. L'universalité est donc loin d'être au rendez-vous dans cette débauche d'intérêts particuliers, financiers ou territoriaux. La culture publique doit alors s'assumer comme "bonne" gestion de toutes ces "épiceries culturelles", qui dans toutes les villes proposent des produits (spectacles, festivals, expositions...) à acheter contre rémunérations, payées ou non, par le bénéficiaire !

Or, la "diversité culturelle" mérite une autre attention. Elle signifie le contraire d'une détermination des valeurs culturelles par le marché. Si l'on veut bien lire les arguments de la Convention de l'Unesco de 2005, la valeur culturelle vient d'ailleurs : article 2, point 4 : « *Le contenu culturel renvoie au sens symbolique, à la dimension artistique et aux valeurs culturelles qui ont pour origine ou expriment des identités culturelles.* » Je n'invente rien : la politique culturelle trouve son sens et ses valeurs dans les identités culturelles des personnes humaines et non dans les produits de l'industrie !

*Le républicanisme craint ce relativisme comme négateur d'un "progrès" humain qui ne pourrait procéder que de la mise entre parenthèse des particularismes. Comment ré-articuler le noble dessein des droits de l'homme et le respect forcément relativiste de ce que vous appelez la "dignité" de chacun ?*

On peut crier aux loups, ou plutôt au relativisme culturel, à la diffraction exacerbée des symboliques communes puisque chaque personne est maintenant reconnue comme maître de ses valeurs cultu-

**Les collectivités, face à la réforme de la décentralisation, ont bizarrement clamé [comme les artistes], leur attachement à cette liberté de choisir sans formalisme en exigeant le maintien de la compétence générale, c'est-à-dire l'absence de règles de désignation de ceux qui sont appelés à dire la valeur de l'art.**

relles. Mais cette tentation de ramener l'inquisition de la culture universelle au premier rang de l'action politique est intellectuellement vaine. En effet, la reconnaissance des identités culturelles des personnes n'est pas naïve ; elle est justifiée par une éthique politique de l'universalité. Elle répond à la nécessité, qui ne peut pas ne pas être universelle, de construire l'unité du genre humain par la reconnaissance de principe que tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit et en dignité (article 1 de la Déclaration des droits de l'homme de 1948). L'universalité est ainsi dans le choix éthique de considérer que la "vie bonne" pour l'Humanité est faite de la diversité des apports des dignités culturelles de tous les êtres humains à la condition qu'ils soient chacun, par sa culture, respectueux des droits de l'Homme. Sous cette lourde contrainte, chaque être apporte solidairement sa culture aux autres identités culturelles et contribue, par là, à la dote culturelle de l'Humanité dans son ensemble. C'est la politique qu'il faudrait appeler "politique des droits culturels des personnes".

*« L'unité du genre humain » comme fondement... Kant mettait en effet au sommet des principes du jugement de goût ce qu'il appelait les Idées esthétiques, au nombre de deux : l'unité du genre humain et l'unité de l'homme et du monde (de l'esprit et de la matière). Des idées que Gérard Genette appelait des "monstres" rationnels, fruit d'une sorte de relativisme transcendantal...*

L'argument tient sur la règle nécessaire (universelle) du respect mutuel des dignités culturelles. Pour le dire à l'envers, nul ne peut se prévaloir de l'humanité si sa culture porte "indignité" pour d'autres cultures. L'éthique de la dignité fonde une politique culturelle en quête de cette universalité des droits humains. Elle se nourrit de la contribution de la diversité des imaginaires.

En conséquence, elle désavoue la légitimité de tout groupe social prétendant énoncer la "bonne" culture universelle devant s'imposer à tous ceux qui seraient jugés "éloignés de l'offre culturelle" et qu'il faudrait "aider" à "accéder à la culture".

En conséquence, aussi, mais le républicanisme l'oublie trop souvent, l'éthique de la dignité s'oppose aux identités culturelles qui refusent de contribuer à enrichir la vie "bonne" des autres identités culturelles. (L'exemple des visages masqués aux autres doit être fortement interrogé par l'éthique de la dignité).

La politique des droits culturels doit en conséquence affirmer la nécessité des interactions entre les identités culturelles comme condition de l'unité du genre humain. Elle doit non plus offrir des cultures de référence dans des équipements vendeurs, mais plutôt faire l'effort d'organiser l'espace public pour multiplier les opportunités de "créolisation" des identités, donc les opportunités de "relations de personnes à personnes". Le relativisme change de camp : il est alors dans celui des groupes sociaux qui réduisent l'universalité culturelle à leur propre imaginaire du monde "habité".

La politique culturelle des droits culturels n'est plus alors une simple accompagnatrice d'un secteur d'offres professionnels de culture.

Elle change de focale stratégique et retrouve sa mis-

sion universelle de construire la "vie bonne" collective en disant aux marchands de culture : vous avez les mains libres à la condition que les droits culturels soient respectés, que les êtres soient en dignité, que leurs identités continuent d'interagir pour nourrir de leurs spécificités l'unité du genre humain. Vous vendez certes, mais la responsabilité politique éminente est de permettre les relations d'interactions entre les personnes dans l'espace public comme relations d'émancipation, ou pour reprendre Alain Renaut, dans le respect de « *l'attachement* » de chacun à sa culture et, en même temps, des « *arrachements* » nécessaires à la construction de sujets autonomes en société de liberté. C'est bien cette universalité des interactions culturelles que la politique culturelle devrait mettre au centre de la démocratie (et non la marionnette de la "culture pour chacun").

Et à cet égard, il suffirait que la loi de décentralisation indique que les collectivités ont la responsabilité de favoriser sur leur territoire le Vivre ensemble dans le respect des droits culturels des personnes, pour qu'enfin la politique culturelle française retrouve la valeur humaniste (universelle) qui lui manque tant ! Mais en France, les lois de décentralisation sont un grand loupé et la revendication de laisser l'enjeu culturel dans une indéterminée compétence générale n'est pas pour rien dans la régression de la politique culturelle à la défense des intérêts particuliers d'un secteur, qui pour se sauver doit maintenant se cloner en économie créative !

*N'y a-t-il pas dans cette revendication d'un « Vivre-ensemble » contribuant « à enrichir la vie "bonne" des autres identités culturelles » pour « des êtres de liberté » un postulat de "pépite d'or" de la culture aussi mystérieux que la soi-disant valeur transcendantale de l'Art...? La culture est de l'ordre de la guerre, de l'affirmation d'une différence plénière, non négociable, mais d'une guerre sans morts.*

**Il s'agit d'affirmer l'unité du genre humain donc les droits humains des personnes pour que les "différences culturelles" ne fassent plus trembler la terre.**

Le "mystère" est bien le problème, mais il est le mystère de l'humain. Si vous postulez par exemple que « *la main de Dieu a fait don à l'humanité de son histoire, de sa volonté, de sa liberté de choix* », l'enjeu des droits humains n'est plus un mystère mais une simple traduction de la volonté divine\*\*.

Pour le dire autrement, c'est justement parce que la culture est constitutive des différences, donc des tensions, entre les hommes que la responsabilité culturelle des politiques est essentielle et fort lourde : il s'agit d'affirmer, contre toute évidence empirique, l'unité de l'Humanité et l'impératif des droits de l'Homme pour que les "différences culturelles" ne fassent plus trembler la terre mais soient comprises comme des "diversités culturelles" interagissant les unes, les autres.

Cette éthique de "l'unité du genre humain" n'est qu'un pari politique jamais acquis, il ne peut supporter, comme le dit Alain Caillé « *l'universalisme de surplomb* » que promet l'éthique de l'oeuvre, il nécessite la reconnaissance de l'autre en sa qualité non "d'individu" mais de "personne". Mais il n'est pas plus mystérieux que le pari qu'avait fait Adam Smith et ses successeurs postulant que la recherche par chacun de son intérêt particulier conduirait à l'intérêt général pour l'Humanité. ■

\*\*Voir à ce sujet les observations de Jeanne Favret-Saada dans *Jeux d'ombres sur la scène de l'ONU* (éditions de l'Olivier, 2010)